



## Le 29 mars, professionnels et étudiants orthophonistes manifesteront unis pour la défense de l'accès aux soins pour le maintien d'une formation initiale de qualité en 5 ans

Depuis de nombreuses années, nous alertons les pouvoirs publics sur la situation des orthophonistes dans les établissements sanitaires et médico-sociaux et demandons un reclassement juste, tenant compte du niveau de qualification (formation universitaire en 5 ans, master), des compétences et activités des orthophonistes.

Le 9 août 2017, un reclassement a été imposé en catimini aux orthophonistes hospitaliers, sans tenir compte du niveau de qualification, au mépris de l'avis de l'ensemble des organisations syndicales de salariés. Dans le même temps, aucune évolution n'a été proposée pour les orthophonistes salariés du secteur privé. Et depuis, le ministère de la Santé refuse toute rencontre sur ce problème qui ne cesse de s'aggraver.

### Quelles sont les conséquences ?

- Des démissions en nombre dans les établissements sanitaires, médico-sociaux altérant l'accès aux soins des patients
- Le report de charge sur les orthophonistes libéraux, qui, dans beaucoup de territoires, ne peuvent faire face à la demande de soins.
- Une altération des conditions de formation initiale des étudiants (encadrements en stage, directions de mémoire, enseignements spécifiques).

Il est urgent de réagir et de proposer enfin une rémunération en adéquation avec le niveau de formation, de qualification, de compétences, de technicité, alignées sur les professionnels du secteur sanitaire et social diplômés au grade Master.

Nous demandons aux professionnels et étudiants orthophonistes de s'associer à la journée de défense de la fonction publique le 22 mars 2018.

Nous appelons les professionnels, les étudiants, les enseignants, les maîtres de stage, les directeurs de centres de formation en orthophonie, les médecins, les directeurs d'établissement sanitaires et médico-sociaux, les représentants de l'état et les patients à soutenir et défendre l'exercice de l'orthophonie, **le 29 mars 2018**, partout en France, et à œuvrer par tous les moyens à leur disposition pour que le ministère de la Santé propose enfin aux orthophonistes des grilles de salaire de niveau MASTER.

Il n'existe aucune autre solution pour MAINTENIR l'accès aux soins orthophoniques pour tous les patients, sur l'ensemble du territoire et pour FORMER correctement les orthophonistes de demain.

**Nous invitons professionnels et étudiants orthophonistes à se réunir pour préparer la mobilisation du 29 mars et envisager les suites à donner en cas d'absence de réponse du gouvernement.**

### CONTACTS PRESSE :

**CFTC Santé et Sociaux** : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

**UFMICT-CGT** : Claire DELORE 06 33 82 25 90

**FNEO** : Anaïs ROLLAND 06 99 63 01 11 / Chloé HAMON 07 63 64 01 11

**FNO** : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

**FO** : Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

**FOF** : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

**SUD Santé-Sociaux** : Jean VIGNES 06 58 58 96 06

**UNADREO** : Emily BENCHIMOL 06.86.59.31.24

**CFO** : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55

**UNSA** : Jean-Claude STUTZ 06 16 64 73 01